



## RÈGLEMENT de l'animation : TOURNOI de football du Val d'Allos



### Article 1 - Modalités du tournoi

L'Entente Haut-Verdon en collaboration avec la mairie d'Allos organise le **Mercredi 12 / 08 / 2026 de 14h à 19h30** un tournoi de football en 4 contre 4.

Le tournoi est dit « open et mixte » donc ouvert à tous, licenciés ou non, à partir de 7 ans. catégories :

- “Les minots” "de 7 à 10 ans
- “Les Ados” de 11 ans à 14ans
- “Les grands” de 15 à 75 ans

Il est limité à 18 équipes. 6 par catégories

Les équipes sont composées d'un gardien de but, de 3 joueurs de champ et le cas échéant de Remplaçants avec un nombre maximum de 8 joueurs au total.

Tout transfert de joueurs d'une équipe à une autre est interdit. Seuls les gardiens pourront officier dans plusieurs équipes et uniquement en tant que gardien.

Seuls les joueurs figurant sur la fiche d'inscription pourront prendre part au tournoi. Le remplacement d'un joueur pourra se faire à tout moment du match.

Chaque joueur d'une même équipe devra porter un maillot identique. A défaut, les organisateurs Pourront mettre à disposition des équipes, à titre exceptionnel, un jeu de chasubles qui devra leurs être remis à la fin de chaque match.

Les équipes devront se présenter 15 minutes avant le début du tournoi à la table de marque.

### Article 2- Annulation du tournoi

Les organisateurs se réservent le droit, à tout moment, d'annuler le tournoi en cas d'inscriptions insuffisantes d'équipes, de conditions météorologiques défavorables ou pour toutes autres raisons.

Les organisateurs préviendront alors le responsable de chaque équipe inscrite.

### Article 3 Inscription des équipes

L'engagement des équipes est composé de la fiche d'inscription dument remplie, l'inscription est gratuite. L'inscription de l'équipe au tournoi vaut acceptation du présent règlement par l'ensemble des membres de l'équipe.

**Inscriptions sur place de 12h à 13h45**

**ou à l'avance à l'Office de Tourisme d'Allos pour la catégorie adulte – 04 92 83 02 81**

Les matchs se dérouleront sur deux terrains en herbe, en demi terrain de type football à 4 et un terrain “city stade” soit 3 terrains. Les équipes seront réparties, par tirage au sort, en poules, chaque poule disputant ses matchs de classement sur le même terrain.

La durée des matchs de poule sera déterminée selon le nombre d'équipes

A partir des huitièmes de finale, la durée des matchs est déterminée par les organisateurs.

Le classement s'effectue comme suit :

Match gagné : 3 points

Match nul : 1 point

Match perdu / Forfait : 0 point

Pour la principale : les 4 premiers de chaque catégorie accèdent aux demie-finales

En cas d'égalité de point à l'issue des matchs de poule, les équipes seront départagées comme suit: résultat ayant opposé les deux équipes concernées, meilleure différence de but, meilleure attaque puis tir au but.

Pour la consolante : elle sera déterminée suivant le nombre d'équipe par les organisateurs

A partir des demi-finales, en cas d'égalité à la fin du match, les équipes seront départagées par une série de 3 tirs au but. S'il y a égalité, la série continue, tir par tir, jusqu'à ce qu'il y ait un vainqueur.

Les rencontres sont dirigées par des arbitres bénévoles et officiels. Le port de protège-tibias est recommandé.

Les règles du jeu sont celles du futsal,

- une ligne, délimite la zone dans laquelle le gardien peut saisir le ballon à la main.
- toute faute dans la surface sera sanctionnée par un pénalty.
- le gardien doit dégager à la main, sauf après une sortie de but (ballon au sol).
- tous les coups francs sont directs, sauf si le gardien prend le ballon à la main sur une passe de son coéquipier
- sur coup franc, tout joueur adverse devra se trouver à 5 mètres au moins du ballon.
- les touches se font au pied
- les équipes feront un tirage au sort avec l'arbitre pour définir l'équipe engageant le coup d'envoi du match.

Les règles de football concernant la passe au gardien sont appliquées.

Les tacles sont strictement interdits.

Tout joueur sanctionné d'un carton jaune sera exclu de la rencontre durant 2 minutes.

Tout joueur sanctionné d'un carton rouge (faute violente, coup à l'adversaire ou arbitre...) ne pourra pas participer à la suite du tournoi.

Toutefois, en cas de faute grave contraire à l'esprit de cette journée, l'équipe à laquelle appartient le joueur fautif pourra être exclue du tournoi.

En cas de fraude ou de bagarre d'une équipe, celle-ci sera exclue du tournoi.

## Article 4 - Litige

Tout litige non prévu par le présent règlement sera tranché par les organisateurs, seuls compétents. Les décisions sont sans appel.

## Article 5- Responsabilités

Chaque représentant d'équipe est responsable de la bonne tenue, du respect et de la discipline de sa délégation en toute circonstance.

L'union sportive du Haut-Verdon, organisateur du tournoi, décline toutes responsabilités en ce qui concerne les accidents corporels et matériels ainsi que les risques de vol, dégradations ou tout autre incident pouvant survenir aux joueurs du fait de leur participation au tournoi.

Chaque joueur doit, à ce titre, être assuré (assurance personnelle).

## Article 6 - Nom d'équipe

Tout nom d'équipe à caractère raciste, injurieux, insultant est proscrit.

## Article 7 - Divers

Les barbecues sauvages sont interdits pour raison de sécurité.

Une buvette sera assurée sur place par l'association "L'union sportive du Haut-Verdon".